

3minutes.

L'essentiel d'ameli.fr pour les médecins

REGARD

COORDINATION DES SOINS

Dr Pascal Gendry :
« Les professionnels de santé des MSP pourront se concentrer sur leur cœur de métier, au bénéfice des patients et des territoires »



Le 20 avril dernier, les organisations représentatives des médecins libéraux, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, biologistes, orthoptistes, opticiens et des centres de santé ont signé avec l'Assurance Maladie un accord conventionnel interprofessionnel (ACI) sur les maisons de santé pluri-professionnelles et les centres de santé. Rencontre avec le Dr Pascal Gendry, président de la Fédération française des maisons et pôles de santé (FFMPS), qui en dresse les points forts.

DÉCRYPTAGE



SANTÉ PUBLIQUE

Rosp 2016 : 7 000 euros en moyenne pour les médecins généralistes

La rémunération sur objectifs de santé publique (Rosp) au titre de l'année 2016 a bénéficié à 90 710 médecins pour un montant total de 416,6 millions d'euros. Le paiement de cette rémunération complémentaire a eu lieu le 13 avril dernier.

EN IMAGES

75 % des 15-75 ans se déclarent favorables à la vaccination* mais...



Près d'1 personne sur 5 estime ne pas être à jour de ses vaccinations.



Plus d'1 personne sur 4 de 15 à 79 ans ne connaît pas la nature de sa dernière vaccination (près de 1 sur 2 parmi les 15-30 ans).

Source : baromètre santé 2010 de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé.



32 cas de tétanos

déclarés en France entre 2012 et 2016, dont 7 ayant causé la mort du patient.

Source : Santé publique France / France entière.

> EN SAVOIR +

*Source : Baromètre Santé 2016 réalisé par Santé publique France.

EN PRATIQUE

SERVICES

Aides financières conventionnelles : existe-t-il des simulateurs ?

Oui. Pour permettre aux médecins d'évaluer les avantages financiers des mesures de la convention médicale 2016-2021, une série de 4 simulateurs leur sera proposée. 2 premiers simulateurs sont déjà en ligne : l'un est consacré à la simulation du montant de la prime liée à l'option pratique tarifaire maîtrisée « [Optam](#) » ; l'autre permet de calculer sa prime en lien avec la modernisation du cabinet, c'est le « [forfait structure](#) ». Les simulateurs à venir seront consacrés aux aides à l'installation et à la codification des nouveaux actes et consultations.

Les aides au sevrage tabagique sont-elles davantage utilisées ?

Au 1er trimestre 2017, plus de 102 000 personnes ont bénéficié des dispositifs d'aide au sevrage tabagique, soit presque 2 fois plus de futurs ex-fumeurs qu'il y a un an. Depuis le 1er novembre 2016, le montant du forfait de remboursement des traitements par substituts nicotiniques a été multiplié par 3, passant de 50 à 150 euros par an. Autre constat positif : [l'appli Tabac info Service](#), un dispositif complémentaire d'accompagnement au sevrage tabagique proposé par l'Assurance Maladie en partenariat avec Santé publique France, comptabilise plus de 100 000 inscrits en mai 2017, 8 mois après son lancement. Enfin, la [fanpage Tabac info service](#) compte aujourd'hui plus de 70 000 fans, un chiffre en progression constante.

SANTÉ PUBLIQUE

Quels visuels pour les médicaments ou produits tératogènes ou foetotoxiques ?

[L'arrêté du 5 mai 2017](#) relatif à l'apposition d'un pictogramme sur le conditionnement extérieur de certains médicaments ou produits diffuse 3 modèles d'alertes qui figurent sur les emballages. Le 1er est apposé sur le conditionnement extérieur des médicaments ou produits présentant un effet tératogène ou foetotoxique mentionné dans le résumé des caractéristiques du produit et nécessitant que les patientes soient informées pour ne pas utiliser ces médicaments ou produits, avant ou pendant la grossesse, sauf en l'absence d'alternative thérapeutique.



Le second concerne l'information des patientes pour ne pas utiliser ces médicaments ou produits, avant ou pendant la grossesse, même en l'absence d'alternative thérapeutique.



Le dernier est apposé sur le conditionnement extérieur des spécialités à base de valproate de sodium et dérivés.



ameli.fr

> VOTRE CAISSE

> ESPACE PRO

> VOTRE
CONVENTION

> GÉRER VOTRE
ACTIVITÉ

> EXERCER AU
QUOTIDIEN

> VOUS FORMER
ET VOUS
INFORMER

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette newsletter, [cliquez ici](#) pour vous désabonner.